



TAGS : Dénaturation alcool // AFNOR // Loi silence // Cosmétothèque // Rencontres Internationales.

Dénaturation de l'Alcool : le couperet est tombé !



La Commission Européenne a voté le 31 octobre 2014 une recommandation sur les procédés de dénaturation partielle de l'alcool, n'incluant pas les huiles essentielles. **Seuls 2 marqueurs chimiques sont dorénavant conseillés comme procédés de dénaturation partielle** : l'alcool isopropylique (IPA) et l'alcool tert-butyle (TBA). Cette recommandation concerne :

- les préparations alcoolisées liquides pour l'hygiène

buccale ou dentaire dont le pourcentage en alcool est supérieur à 5% ;

- les liquides contenant un pourcentage d'alcool supérieur à 20% (parfum, eau de toilette, aftershave, ...). À l'IPA et au TBA est ajouté 1g de Denatorium Benzoate.

La Commission Européenne a fait abstraction de la position française, qui alertait sur les conséquences économiques de cette recommandation (reformulation, études de stabilité, ré-étiquetage, ré-enregistrement). Elle a indiqué que les entreprises pouvaient choisir de s'acquitter des droits d'accises sur le produit fini, afin d'éviter les coûts engendrés par une reformulation...

À noter : les arguments scientifiques transmis par Cosmed, prouvant l'efficacité et la traçabilité des huiles essentielles, ont été transmis au JRC (laboratoire scientifique indépendant de la C.E.) pour étude.



Normalisation des produits cosmétiques naturels et biologiques : absence de consensus sur les critères techniques

À l'approche de la réunion internationale de normalisation des produits cosmétiques naturels et biologiques, qui se tiendra les 3 et 4 décembre 2014 au Sri Lanka, si une position commune a été trouvée par les experts français sur la définition des produits cosmétiques "naturels" et "biologiques" ; **en revanche, un désaccord persiste sur les critères techniques à retenir.**

Cosmed, Cosmebio et Ecocert ont une position commune notamment sur la promotion de l'agriculture biologique :

- Prise en compte des actifs contenus dans la plante fraîche ;
- Refus de valoriser les solvants d'origine pétrochimique.

Affaire à suivre...



Entrée en vigueur de la loi «silence vaut acceptation»

La loi du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens a été publiée au Journal officiel du 13 novembre 2014. Ce texte vise notamment à introduire le principe de l'accord tacite après deux mois de silence gardé par l'administration. Cette mesure, jusque-là l'exception, est devenue (pour les actes pris par l'État) le principe. L'entrée en vigueur de cette loi a nécessité l'adoption de 42 décrets d'application ! Notamment pour énumérer tous les cas dérogatoires en particulier sur le délai de la décision. Concrètement, des procédures administratives seront simplifiées dans les domaines du code du travail, du code du commerce ou du code de la santé publique...

[// Plus d'infos](#)

La Cosmétothèque® fête son 1^{er} anniversaire

Initiée par Jean-Claude Le Joliff, la Cosmétothèque® a pour ambition de permettre la conservation des sciences et techniques à la base de la création des produits de beauté. En retraçant l'histoire des produits, des ingrédients, des techniques, la démarche des marques, par le témoignage des grands acteurs de ce domaine, la Cosmétothèque® participe à maintenir les métiers, les techniques et les produits au meilleur état de l'art. **L'origine de cette démarche vient de la nécessité de recourir aux éléments du meilleur état**

de l'art pour supporter une démarche d'innovation de qualité. La Cosmétothèque®, soutenue dès son origine par Cosmed, est en ligne depuis le 1er janvier 2014 sur un blog. Toutes contributions sont les bienvenues.

[// Plus d'infos](#)



La Réglementation de 14 pays asiatiques passée au crible !

Le 15 décembre, à Paris, COSMED organise une journée consacrée à la réglementation internationale des produits cosmétiques : les Rencontres Internationales. **15 experts conférenciers des zones INDE, ASEAN, CHINE, COREE DU SUD, JAPON** présenteront :

- Les opportunités, les marchés porteurs et les pièges à éviter ;
- Les réglementations des produits cosmétiques et les dernières évolutions.

[// Plus d'infos](#)

COSMED - LA CITE DE LA COSMÉTIQUE - 2 RUE ODETTE JASSE - 13015 MARSEILLE - WWW.COSMED.FR

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - E.MARQUIER@COSMED.FR

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES

